

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-16

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le **4 août 2025** :

***RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION
DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-19002)
AFIN D'AJUSTER LE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DE CERTAINS
FONCTIONNAIRES***

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau et sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 6 août 2025.



Viviana Iturriaga, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussignée, Viviana Iturriaga, secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public pour l'entrée en vigueur du *Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 6 août 2025.

Viviana Iturriaga, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 août 2025

Résolution : CA25 19 0225

Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires

Vu l'avis de motion CA25 19 0198 donné à la séance du 07 juillet 2025 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires*, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'adopter le *Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1256739001

Viviana ITURRIAGA

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 août 2025

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025

Résolution : CA25 19 0198

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires*

Avis de motion est donné par le conseiller Younes Boukala de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.07 1256739001

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 juillet 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 juillet 2025
Adoption du règlement : 4 août 2025
Avis public : 5 août 2025
Entrée en vigueur : 5 août 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(2)

Règlement numéro RCA08-19002-16 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité de certains fonctionnaires

VU les articles 94 et 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et l'annexe D de cette charte;

À la séance du 4 août 2025, le conseil de l'arrondissement de Lachine décrète :

1. Le 4^e paragraphe de l'article 1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) est remplacé par le suivant :

« fonctionnaire de niveau 4 : un chef de section, un contremaître et le responsable technique - production; »
2. L'article 18 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) est abrogé;
3. L'article 2 du présent Règlement abrogeant l'article 18 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2025;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(S) MAJA VODANOVIC

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) VIVIANA ITURRIAGA

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE